

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2023

Ordre du jour

- Compte administratif
- Approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote des taxes
- Vote des subventions
- Budget primitif
- Transfert des biens de la section de la grange à la Commune
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Christian RICOUX,

Absents : Isabelle BARD (excusée et représentée par Henri MAVEL), Patrick THOMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LEROY

Président de séance : Roland CHALENDAR

Secrétaire de séance : Marie LEROY

Séance ouverte à 20 h 06

Monsieur le Maire propose de faire une modification d'ordre du jour, acceptée à l'unanimité.

Les points suivants seront également traités en Conseil :

- Modification des statuts du TE 63,
- Désignation d'un référent déontologue des élus locaux,
- Demande de subvention région pour le Plan d'Aménagement du Bourg.

Compte administratif 2022 :

Les conseillers municipaux ont validé le compte administratif 2022

Dépenses de fonctionnement : 86 923.59 €

Recettes de fonctionnement : 220 519.33 €

Dépenses d'investissement : 140 294.30 €

Recettes d'investissement : 229 271.85 €

Approbation du compte de gestion 2022 :

Les conseillers municipaux approuvent le compte de gestion de la trésorerie qui concorde avec celui de la Commune.

Affectation des résultats 2022 :

Les résultats 2022 seront affectés au budget primitif 2023 de la manière suivante :

c/ 002 fonctionnement recettes 133 595.74 €

c/ 001 investissement recettes 88 977.55 €

Vote des taxes :

Le taux des taxes 2023 restera inchangé :

TFB : 33.05 %, TFNB : 70.09 % et TH : 6.54 %

Vote des subventions :

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations qui en ont fait la demande :

• Comité des fêtes	300 €
• Amicale des chasseurs	100 €
• Amis du vieux Clavelier	300 €
• ADMR	120 €
• FNACA	50 €
• Croix rouge	100 €
• Donneurs de sang	100 €
• Pompiers d'Arlanc	100 €

Budgets primitifs :

Pour le budget prévisionnel 2023, la section d'investissement s'équilibre à 269 011€ et la section de fonctionnement à 247 551 €

Transfert des biens de la section de « La grange » à la Commune :

La section de « La grange » dispose d'une seule parcelle dont une partie va être vendue à Mme Laurence Boyer. Toutefois, la section ne possède plus de membre. La Commune demande à Mme la Sous-Préfète de transférer ce bien à la Commune.

Modification des statuts du « Territoire d'Energie 63 » :

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du syndicat de Territoire d'Energie du Puy de Dôme.

Désignation d'un référent déontologue :

Mr Christian RICOUX est désigné comme référent déontologue. Il peut apporter des conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Fongibilité des crédits en M57 :

Le conseil municipal délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5% des dépenses réelles, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Demande de subvention à la Région pour l'Aménagement du Bourg :

Le conseil municipal souhaite aménager les abords de la mairie (aménagement paysager) et de l'église (rampe d'accès).

La séance est levée à 21h47

Le Maire
Roland CHALENDAR

La secrétaire de séance
Marie LEROY